

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Sénouillac n° 16 du 28 mai 2015

Date de la convocation : 19 mai 2015

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT, Adjoint au Maire

Grégory FABRE, Lorraine FONVIELLE, Christine DURIEZ, Vincent CLASSINE, Jean-Luc SOUQUIÉ, Emmanuel BISTES, Marie-Thérèse PLAGEOLES

Procuration : Corinne MALBERT à Gilles FORT

Secrétaire de séance : Gilles FORT

Lecture du précédent compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

Commentaire sur les remarques de Mme Plageoles sur le compte rendu N° 14.

Marie-Thérèse plageoles persiste avec insistance par des allégations de mensonges et de malhonnêteté envers M. le Maire afin qu'il soit modifié les termes de «le fonds de roulement redevient positif ». Elle s'appuie sur les analyses financières données par la Trésorerie qui affirme que le fonds de roulement était déjà positif en 2013, M. le maire rétorque que si le fonds de roulement avait été positif Mme Plageoles aurait été en mesure de rembourser le prêt de trésorerie en 2013 alors qu'il a été reconduit. Abonder du fonds de roulement par de la trésorerie à court terme : c'est la meilleure façon de masquer le manque de fonds de roulement. En annexe la lettre de Mme Plageoles et la réponse de M. le Maire.

Le Conseil prend note du courrier envoyé par mail en date du 22 Mai 2015 quant à la volonté de Mme Plageoles de récuser toute participation à la Commission Finances, elle n'avait pas donné son accord. En effet, malgré un mail et un appel téléphonique Mme Plageoles n'a pas donné suite à ces demandes. L'équipe majoritaire avait pensé que par souci d'ouverture, de transparence et d'efficacité mais aussi au vu de la réduction du nombre de conseillers et dans un souci d'intérêt général, Mme Plageoles aurait accepté cette mission.

Il sera donc apporté une modification à la délibération du 23 avril 2015 qui concerne la composition de la Commission Finances : le nom de Mme Plageoles sera enlevé de cette commission.

Le Conseil a pris connaissance par courriel le samedi 23 Mai 2015 de la démission de M. Pierre Souquié en date du 21 Mai 2015. En vertu de l'article L 270 du code électoral qui précise que lorsque le système du suivant de liste ne peut plus être appliqué et que le Conseil municipal compte au moins un tiers de sièges vacants, il est procédé à une élection partielle intégrale. Durant cette période, le Conseil municipal est habilité à prendre toutes décisions nécessaires au bon fonctionnement de la mairie.

En date du 27 Mai 2015 les services de la Préfecture ont précisé que l'organisation d'élections municipales partielles intégrales à Senouillac a un impact sur l'accord local fixant la composition du Conseil communautaire de Tarn et Dadou et que celui-ci doit être refait. Il convient donc, avant cette élection, de recomposer le Conseil communautaire. La procédure peut prendre deux mois.

En conséquence les élections municipales ne pourront pas avoir lieu avant septembre.

C'est le Préfet qui fixera par arrêté la date des élections.

1- Délibérations

Convention avec la commune de Gaillac pour les enfants inscrits à l'école de Tessonnières :

Cinq enfants inscrits pour l'année scolaire 2012/2013, 11 pour 2013/2014 et 9 pour 2014/2015. Les termes de la convention nouvelle, à l'inverse des précédentes, ne font plus référence aux fratries ni à la proximité de l'école d'accueil. Il laisse à l'entière discrétion du Maire l'acceptation de la dérogation.

La Commission École s'est réunie et propose qu'au vu des efforts d'investissement effectués par la commune sur l'école et son bon fonctionnement, il ne soit accordé de dérogation qu'en cas de force majeure. Nous devons préserver nos effectifs des 4 classes. Vote à l'unanimité.

Convention pour utilisation piscine de Gaillac pour trois séances :

Suite à des demandes répétées de créneaux piscine auprès de la commune de Gaillac et acceptation pour trois dates, nous devons prendre une délibération concernant la convention pour l'utilisation de la piscine de la commune de Gaillac ; trois séances ont été mises à la disposition des enfants de Sénouillac : les jeudis 28 mai, 4 Juin et 11 Juin. Le coût est de 30€ par classe et par séance ; donc 2 classes feront 3 séances = 180€. Le coût du transport est pris en charge par la commune (déjà budgétisé). Vote à l'unanimité.

Mme Lorraine Fonvielle précise que ces créneaux ont été obtenus grâce à l'aide de M. Masson et qu'il sera fait le maximum pour obtenir les 10 créneaux demandés nécessaires à la demande institutionnelle, dès la rentrée scolaire 2015/2016.

Décision modificative :

Suite à une erreur d'affectation de compte lors de la saisie du budget primitif Investissement, nous devons prendre une DM. Transfert du chapitre 040 au chapitre 23 du compte 2315 « Installation, matériel et outillage » au compte 2313 « Bâtiment construction ». Cela concerne un montant de 65 000 € affecté en dépense pour l'aménagement du local dit de la « CUMA ». Vote : 1 abstention et 9 pour.

2 – Compte rendu des réunions

✦ **Voirie, Bâtiments, Environnement : Gilles fort**

Suite aux réunions de la Commission, où tous les membres étaient présents, les différents points suivants ont été abordés :

Le mur de l'école : deux propositions : la première est de tout démolir jusqu'à la base et de reconstruire et la seconde une démolition à mi-hauteur avec une reprise en mur à bancher. Trois devis ont été proposés, l'option de la reconstruction à mi-hauteur d'un coût de 50 % inférieur aux autres propositions a été retenue: IERL Martineau Jérôme pour un montant de 13 086,60 € TTC ; cet artisan garantit les travaux qui seront réalisés durant les vacances scolaires de l'été. L'extraction des gravats sera effectuée par l'Entreprise 2STP et nos agents en régie pour un montant de 3 300 €. Ces gravats serviront à boucher les trous du chemin entre Sénouillac et Fayssac au lieu-dit « Bresenques ».

Aménagement du carrefour Côte de Sénouillac-RD3 : trois devis ont été fournis sur la base des plans d'aménagement préconisés par les services du Conseil départemental : l'Entreprise Fournier a été retenue pour un montant de 11 274,60 € TTC. Mme Plageoles et M. Bistes demandent s'il est possible de revoir la limitation de vitesse au-dessus de cet aménagement sur la RD 3. Cette question a déjà été posée au Conseil départemental qui a répondu qu'une limitation n'a d'effet que si elle est de courte distance. Petit rappel du Code de la Route : il est interdit de doubler sur cette portion de voie car il y a des pointillés rapprochés ce qui équivaut à une ligne blanche continue.

Les fossés : suite aux inondations d'avril 2015, il sera procédé au curage des fossés sur les points litigieux, à savoir Les Maurices, Les Lizes, une partie de la Route de Laval et sur la route de Vieulac, pour un montant total de 6 264,00 € TTC.

Les travaux de faucardage ont débuté suivant les instructions du Conseil Départemental. Nous allons effectuer quelques heures dans le cadre de la mutualisation sur la commune de Fayssac. Achat matériel : un perforateur burineur pour un montant de 972,85 € HT.

Un administré a signalé un fossé bouché suite à l'orage du 16 avril : ces travaux sont prévus et seront faits sous peu.

⇒ **Réunion sur la mise en accessibilité des ERP à TED : Christine Duriez**

Tout ERP (Etablissement Recevant du Public) reste soumis à l'obligation d'accessibilité au 1er janvier 2015.

Règlementation :

au 1er janvier 2015,

- soit un ERP est accessible et il convient d'en informer le Préfet et la Commission pour l'Accessibilité produisant une attestation d'accessibilité avant le 1er mars 2015, (dans les faits elles seront acceptées jusqu'au 27/09/2015),
- soit un ERP n'est pas accessible et il convient de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) au plus tard le 27/09/2015 ; la mise en œuvre d'un Ad'AP permet de poursuivre les travaux de mise en accessibilité en toute légalité dans un délai de 3 ans maximum (sauf dérogations).

L'agence Cluzel est chargée par TED de réaliser le diagnostic pour chaque commune.

Des fiches pour les neuf bâtiments de Sénouillac ont été remplies et communiquées.

Ce dossier est consultable en mairie.

⇒ **Formation des élus sur la prévention des déchets à TED : Christine Duriez**

Nous pouvons retenir qu'il y a encore beaucoup d'effort à faire même si l'objectif de moins 7 % a été atteint en moins de trois ans (prévu en moins de 5 ans). Le nouvel objectif moins 10 % d'ici 2020. Tarn et Dadou étudie très sérieusement tout ce qui pourrait être fait en matière de déchets verts (broyeur). L'interdiction de "brûlage" fait que la déchetterie sature de déchets verts, etc. : à suivre.

En ce qui concerne la publicité, le "stop pub" sur les boîtes à lettres est un succès : 15% pour 25 000 boîtes à lettres. L'objectif passe à 25%.

Ce dossier est consultable en mairie.

3 – Questions diverses

⇒ **Délibération du PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural), anciennement SMIX, pour lancer la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et préciser les modalités de la concertation de cette révision.**

Les buts initiaux du SCOT étaient de favoriser l'équilibre entre zones rurales et urbaines, entretenir une politique concertée et coordonnée de l'habitat, développer les zones d'activités existantes dans une démarche de qualité et de maillage du territoire.

Cette révision des statuts aura pour objectif de s'adapter aux modifications apportées par la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), la Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) et le Grenelle 2.

Il sera pris en compte les notions de développement durable, la lutte contre la consommation d'espaces agricoles, les normes obligatoires, les déplacements, l'implantation des commerces, la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, l'évolution de la démographie, les enjeux touristiques.

Pour ce faire, il sera lancé des concertations pour associer tout au long de la démarche les habitants et acteurs du territoire (Réunions publiques, site internet, boîtes aux lettres électroniques, etc.).

⇒ **Demande de rachat du chemin communal N°103 sollicité par M. Gilles Rech en février 2007.** Après enquête publique, le Conseil municipal de l'époque a émis par délibération un avis favorable en date du 8 mars 2007 au prix convenu de 1,50 € le m² pour une surface totale de 945 m²; tous les frais afférents à cette affaire étant à la charge de l'acquéreur. La délibération étant toujours valable, il est important de clôturer ce dossier. Pas d'objection de la part du Conseil municipal.

✎ **SIVU du Gaillacois (voirie)** : M. Badoc, maître d'œuvre, a transmis les devis estimatifs pour les routes des Maurices, des Lizes, la fin du chemin de Lagarrigue (à Mauriac), la fin de la route de la RD3 à Ravaille et la VC n° 42 qui descend de Fayssac. Un nouvel appel d'offres avec les communes de Gaillac et de Brens a été remporté par l'entreprise Colas-Laclau ce qui devrait revoir à la baisse les montants. Nous attendons aussi le montant exact des subventions allouées par le Conseil départemental.

✎ **Point sur l'ALAE** : après la phase d'audit fait par Marie-Pascale BUSQUET, directrice des Elfes des Vignes, le comité de pilotage (composé des maires et des représentants élus des affaires scolaires) se réunit maintenant toutes les semaines. Après la présentation du diagnostic des cinq communes, nous sommes en phase opérationnelle : rencontre avec les partenaires institutionnels, avec Mr Guibaud de la DDCSPP la semaine dernière et la CAF (mardi prochain). Le comité de pilotage travaille actuellement sur les tarifs, l'élaboration des documents (règlement Intérieur, projet éducatif, projet pédagogique, PEDT, l'organisation du personnel, etc.). Des réunions de concertation sont prévues le vendredi 29 mai avec les délégués des parents d'élèves, le samedi 30 mai à Senouillac avec les agents des communes concernées et le 8 juin avec les enseignantes (mise en place de l'organisation, emploi du temps, fiches de postes, contrats, gestion des inscriptions, etc.).

Ouverture de la structure dès Septembre 2015 et adoption d'un PEDT fin 2015.

✎ **Bernard BISTES** a interpellé M. le Maire par courrier pour que la mairie intervienne auprès des habitants de Mauriac qui ont construit ou acheté des bâtiments sans faire de demande préalable ou déposé de permis de construire ; il se base sur un extrait du rapport du commissaire enquêteur lors de l'élaboration du PLU. Après renseignements pris auprès de M. Novella des Bâtiments de France, il serait possible de dresser un procès-verbal envers les propriétaires des bâtiments incriminés ; mais il faut savoir que ce PV sera classé sans suite pour cause de prescription. Toutefois il semblerait utile de dresser ce procès-verbal tout en informant les contrevenants que nous ne souhaitons pas donner suite : ce serait pour leur préciser que l'on ne peut continuer à faire n'importe quoi sur le territoire. L'objectif étant aussi d'apporter une certaine justice envers les administrés qui se conforment à la règle et qui s'acquittent des taxes qui en découlent.

Pas d'objection de la part du Conseil municipal.

✎ **Autre point sur Mauriac** : Mme Lawson Johnson, propriétaire d'une maison, désire vendre mais constate que la majeure partie de son jardin et de son balcon (dont jacuzzi) est sur la propriété de la commune. Elle désire régulariser, consciente d'avoir fait une grosse erreur. Elle demande, dans un premier temps, à faire venir un géomètre à ses frais pour baliser le terrain. Après recherche il se trouve aussi que la famille Bistes a construit un garage couvert sur cette même parcelle. Emmanuel Bistes, présent, souhaite également régulariser sa situation et va prendre contact avec la gestionnaire des biens de Mme Lawson Johnson afin de faire intervenir un géomètre qui gèrera les deux dossiers. Par la suite, le Conseil devra se prononcer sur la suite à donner (vente, échange, restitution, etc.).

✎ **Pyrale des buis** : de nombreux remerciements de la part des administrés grâce à l'information donnée sur le site de la mairie. Un point avait été fait avec Gilles Fort sur la pertinence de s'occuper des buis du chemin de la Bassetié. Il se trouve que les riverains se sont organisés; un riverain soulève la difficulté de l'application du traitement effectué sur la voie publique (seuls peuvent être employés des produits bio, et seulement par des agents habilités du certiphyto -agents fonction publique-). De plus ce chemin fait partie d'une demande d'élagage auprès des propriétaires de la part du service « Déchets » de TED car les véhicules de ramassage ont des difficultés à circuler et la sécurité des chauffeurs est mise en

jeu. L'idée serait de tenter de créer un collectif et de faire appel à une entreprise privée diligentée par la Mairie et qui refacturerait aux riverains au prorata de la longueur des haies et par la même occasion s'occuperait du traitement des buis.
Pas d'objection majeure de la part du Conseil.

⇒ **Projet Boulangerie** : Un artisan boulanger-pâtissier souhaite s'installer sur la commune. C'est un dossier que nous suivons depuis quelques mois. Nous envisageons cette installation dans une partie du local de la « CUMA » ; une rencontre avec les services de TED a déjà eu lieu. Nous sommes aux côtés de cet artisan pour évaluer la pertinence économique du projet. L'objectif est de faire en sorte que la collectivité puisse mettre à disposition un bâtiment aux normes, de bénéficier des aides et que le loyer demandé à l'artisan couvre les frais d'amortissement. Nous nous sommes engagés à redynamiser le village, nous ne devons pas laisser passer cette occasion.

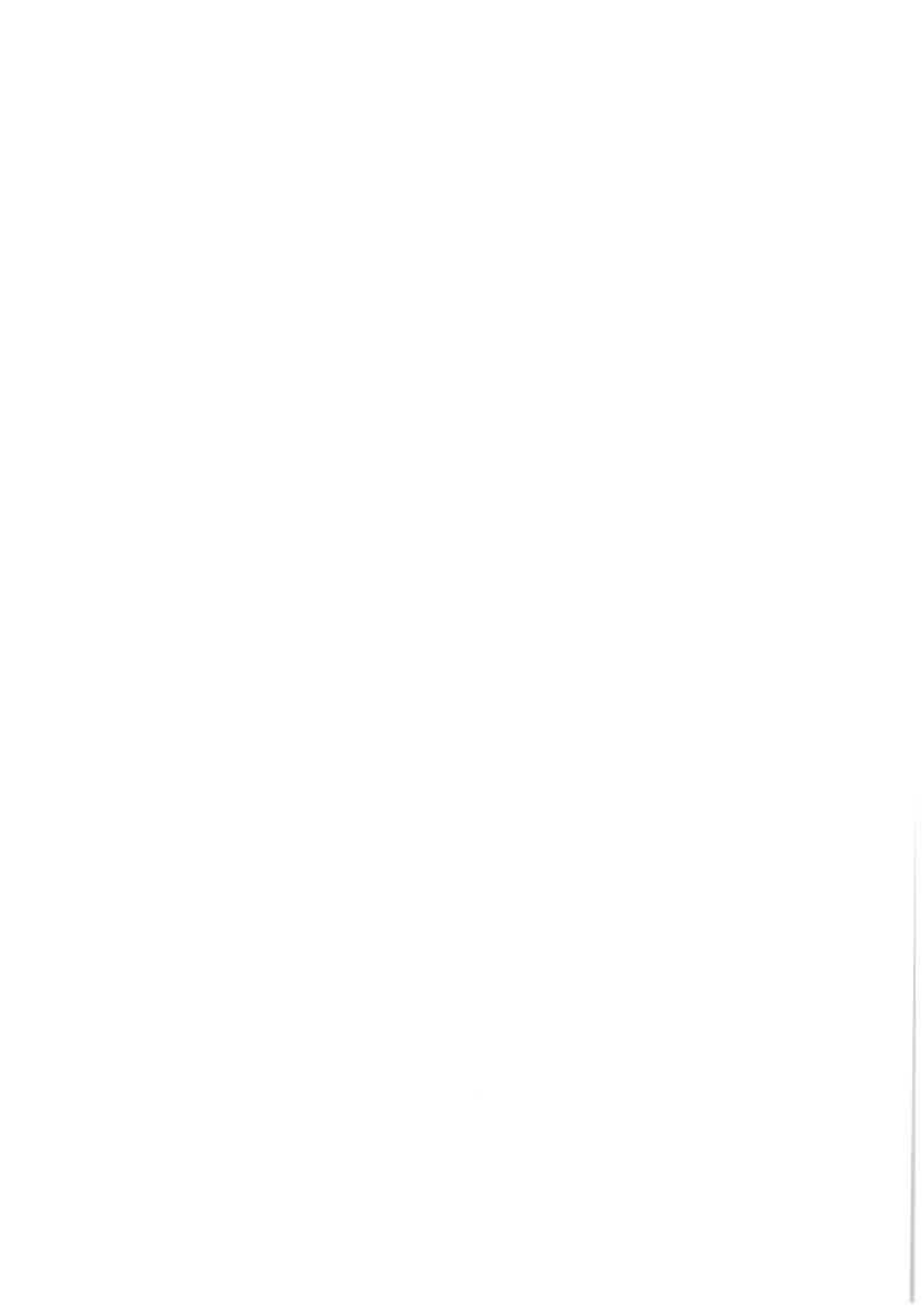
Projet accueilli favorablement par l'ensemble du Conseil.

⇒ **Point sur la Rando Occitane** : le samedi : visite commentée de Gaillac, le circuit du Sentier du Coq, le soir plus de 100 personnes inscrites au repas, poule farcie et bonne humeur. Le dimanche matin plus de 500 personnes se sont réunies pour participer à la randonnée Occitane, trois circuits à disposition 16, 11 et 4Km. Rendez-vous pour le pique-nique à Mauriac avec apéritif offert, visite de l'aire d'El Mas, le jardin des plantes tinctoriales et de l'église de Mauriac ouverte pour l'occasion. L'après-midi, retour vers Senouillac pour assister à l'inauguration du panneau du départ du « sentier des 4 châteaux », en présence de M. Paul Salvador (président du PETR) et conseiller départemental, de M. André Masse, président du CDRP (Comité Départemental de Randonnée Pédestre). Était également organisé un marché gourmand avec plus de 10 exposants ainsi que la vente de gâteaux par l'APE.

Séance levée à 22h30.

Prochain Conseil municipal le jeudi 25 juin 2015 à 20h30.

FERRET Bernard	FORT Gilles	FABRE Grégory	FONVIELLE Lorraine	MALBERT Corinne Procuration à FORT Gilles
DURIEZ Christine	SOUQUIÉ Jean-Luc	CLASSINE Vincent	BISTES Emmanuel	PLAGEOLES Marie-Thérèse



Marie-Thérèse PLAGEOLES
Mas de Doat
81600 SENOULLAC
Tél. : 06.33.93.09.28
Fax : 05.63.81.51.29
Courriel : mtherese.plageoles@wanadoo.fr

Courrier
Arrivée
23 MAI 2015
MAIRIE DE
SENOULLAC

Sénoillac, le 22 mai 2015

à

Monsieur Bernard FERRET
Maire de Sénoillac
81600 SENOULLAC

Monsieur le Maire,

A la lecture du compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2015, je constate que mon nom figure dans la liste des membres de la commission des finances.

Or j'étais absente excusée à la réunion du conseil et à ce jour je n'ai jamais donné mon accord pour participer aux travaux de ce groupe.

Par la présente je vous indique que je récusé toute participation à cette commission pour trois raisons.

- J'ai voté contre le budget 2015 : il me semble donc difficile de participer à la validation de son exécution.
- Comme vous l'avez indiqué dans le bulletin municipal de septembre 2014, vous persistez encore à écrire dans le compte rendu du conseil du 9 avril 2015, que "*notre fonds de roulement redevient positif*". C'est un mensonge.
Les documents en pièces jointes qui m'ont été envoyés par votre secrétariat le prouvent : FDR au 31/12/2013 = 25.712 €. De plus, il est amputé d'environ 10.000 € de FCTVA que la secrétaire a oublié de porter au budget 2013 (et qui a amélioré votre excédent d'investissement en 2014). Et pour rappel au 31/12/2007, le FDR était de - 220.000 €.
Vous m'avez aussi invitée à consulter les données du Ministère des Finances sur les comptes des communes : ils confirment les mêmes valeurs. Je vous invite à mon tour à les vérifier et à modifier le CR du conseil.
- Vous vous êtes permis, à plusieurs reprises et déjà dans le mandat précédent, de contester les chiffres transmis par le Trésorier (affectation des résultats, analyse financière). Il est pourtant le garant de la régularité des comptes de la commune.

Dans ce contexte, je refuse de vous accorder ma confiance, de cautionner vos propos mensongers et malhonnêtes. Ils visent depuis plusieurs années, à porter le discrédit sur notre intégrité et la gestion rigoureuse que nous avons appliquée. Pendant 6 ans, avec la majorité des conseillers, nous avons mis en œuvre tous les moyens disponibles pour redresser les finances de la commune, remettre aux normes les bâtiments communaux et entretenir le patrimoine existant.

En conséquence, je vous demande de modifier la composition de la commission des finances, ainsi que la délibération concernée.

Avec mes salutations distinguées.

Marie-Thérèse PLAGEOLES



Conseillère municipale.



Réponse au courrier en date du 22 mai 2015 et aux invectives de Mme Plageoles lors du Conseil Municipal du 28 Mai 2015

Pour rappel aux personnes n'ayant pas assisté à tous les échanges passés sur ce sujet.

Cette polémique est récurrente. Elle a déjà été l'objet de nombreuses explications, notamment devant la population en réunion publique durant la campagne électorale 2014.

Certes, la ligne intitulée "fonds de roulement" présentait une valeur positive à la fin du mandat de Mme Plageoles. C'est un fait que personne ne conteste. Cela étant posé, si le fonds de roulement était positif c'est parce que des dettes à court terme avaient été utilisées au-delà de leur fonction de financement des investissements (emprunt court terme en attente de versement de subventions [et de remboursement de TVA] pour travaux).

Les dettes à court terme qui ne financent pas ou plus l'investissement financent le fonctionnement. Elles devraient donc impacter négativement les fonds de roulement.

Le bilan 2013 a été validé par les services du Trésor et nous ne remettons pas en cause la légalité du dispositif. Néanmoins, chacun comprendra que présenter des fonds de roulement abondés par un prêt de trésorerie qui n'avait pas pour fonction de financer des investissements est un dévoiement intellectuel de la notion comptable de fonds de roulement.

Dans sa présentation du bilan en fin de mandat précédent de l'exercice 2014 et des perspectives pour 2015 et 2016, M. le Maire aura pu se référer à la notion comptable de "fonds de roulement" telle qu'elle devrait être utilisée pour permettre de juger utilement de la santé financière d'une collectivité et pas telle qu'elle l'a été dans la construction du bilan comptable par Mme Plageoles lors de son mandat précédent.

Cette formulation raccourcie, dès lors qu'elle a été expliquée de nombreuses fois, n'est en aucun cas malhonnête ou mensongère. Elle permet de présenter l'évolution de la comptabilité sans avoir à rappeler la façon dont Mme Plageoles a pu obtenir de faire figurer un montant positif pour la ligne "fonds de roulement" dans le bilan 2013. Cela évite aussi d'avoir à qualifier cette pratique en public dans des termes nécessairement blessants si on les veut compréhensibles par le plus grand nombre. Chose qu'il serait malvenu de réitérer à chaque occasion de faire un point sur l'évolution des fondamentaux comptables de la commune.

Le but des explications données par M. Le Maire lors des conseils n'est pas de juger en creux les choix que Mme Plageoles a pu faire lors de son mandat. Il s'agit d'expliquer le plus clairement possible l'impact positif de notre gestion sur l'évolution de la santé financière de notre commune.

Ce contexte n'a pas à être rappelé publiquement à chaque fois que Mme Plageoles souhaite débattre du sujet. M. Le Maire ne l'a donc pas fait exhaustivement. En effet le conseil a un ordre du jour à respecter et doit à l'assistance de ne pas laisser les débats s'éterniser en querelles sémantiques.

SENOUILLAC, Le 1^{er} juin 2015
Le Maire, Bernard FERRET



